

## TAXE D'APPRENTISSAGE 2021 et ENGAGEMENT DE VERSEMENT

La réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage introduite par la loi « Avenir Professionnel » du 5 septembre 2018 a modifié les règles applicables à l'ensemble du financement de la formation professionnelle.

Désormais les entreprises doivent verser :

- Une contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance (**CUFPA**) comprenant la contribution FPC (Formation Professionnelle Continue) et 87 % de la Taxe Apprentissage.
- Puis un « solde 13% » de la taxe d'apprentissage, directement aux écoles habilitées (figurant sur les listes d'habilitation préfectorales).

### Méthode de calcul du « solde 13% » de la TAXE D'APPRENTISSAGE 2020 :

- ⇒ La masse salariale de 2020 X **0,68 % (taxe apprentissage) X 13%** = « Solde 13% »
- ⇒ Ce solde doit être versé à une école habilitée

**La MFR de l'Arclosan est habilitée à percevoir ce « solde de 13% ».** Contre votre règlement, nous vous ferons parvenir un reçu libératoire conformément à la législation en vigueur.

Vous pouvez effectuer votre paiement dès à présent, celui-ci devant nous parvenir avant le 31 mai,

- Soit par virement sur notre compte bancaire

Titulaire : Maison Familiale Rurale de l'Arclosan	Domiciliation : Crédit Agricole des Savoie
IBAN : FR76 1810 6000 1796 3200 2805 190	BIC : AGRIFRPP881

- Soit par chèque à l'ordre de la MFR de l'Arclosan

CODE UAI : **0741632X** - **MFR de L'ARCLOSAN**

## ENGAGEMENT DE VERSEMENT Taxe apprentissage

**Votre entreprise (en jaune partie à remplir)**

Raison sociale : .....

SIRET : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Contact pour la taxe d'apprentissage : .....

Tel : ..... Mail : .....

Montant du versement : ..... €

Mode de règlement (rayer la mention inutile) : **Virement** (mentionner votre n° de SIRET en libellé) – Chèque

Pour nous permettre de suivre votre contribution, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce document dûment complété.

Par mail : [mfr.arclosan@mfr.asso.fr](mailto:mfr.arclosan@mfr.asso.fr) ou par courrier : MFR l'Arclosan – 1520, route du Bouchet Mont Charvin 74230 SERRAVAL

Pour toutes informations complémentaires nous contacter par téléphone au **04 50 27 57 81**